



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 12 rue Saint Amand
75505 Paris Cedex 15
Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57
E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

Communiqué du 20 décembre 2010

Halte aux délires judiciaires sur le marché de la téléphonie d'entreprise

La CFE-CGC/UNSA dénonce la **judiciarisation** échevelée des activités économiques sur le marché entreprise à laquelle les opérateurs SFR et Bouygues Télécom se livrent pour justifier la baisse de leurs résultats.

Les salariés de France Télécom sont choqués par les méthodes de l'Autorité de la Concurrence, employées le 9 décembre dans les locaux de France Télécom, dont la seule préoccupation semble être de servir un modèle néolibéral dysfonctionnel sur un marché vital pour notre pays, que la puissance publique semble pourtant avoir déserté.

Le marché entreprise est en décroissance chez tous les opérateurs

L'ensemble des opérateurs télécoms connaissent une baisse de leur chiffre d'affaires sur le marché entreprise.

Les raisons sont simples mais multiples :

- Sous l'effet de la crise économique, les entreprises compressent toutes les dépenses, et les télécoms ont été particulièrement affectées.
- La voix sur IP, qui fait baisser les factures de téléphonie fixe, s'implante de jour en jour davantage dans les entreprises.
- Les multiples interventions réglementaires destinées à faire baisser les prix au nom d'un consumérisme démagogique ont aussi concerné le marché entreprise.
- A l'instar de ce qui s'est déroulé sur le marché de la micro informatique où désormais les PC personnels sont plus puissants (et donc plus chers) que les ordinateurs de bureau, le marché de la téléphonie mobile suit la même voie. Quelle entreprise offre un Iphone à ses personnels ? Cette inversion de paradigme affecte évidemment le chiffre d'affaire des opérateurs sur le marché entreprise.
- Enfin, la maturité du marché grand public - tous les français disposent désormais d'un téléphone mobile ou d'un abonnement ADSL – conduit les opérateurs à s'intéresser avec plus d'attention aux entreprises, accentuant d'autant la concurrence sur ce segment de marché..

Orange Business Services : une stratégie qui donne des résultats

Depuis plusieurs années, consciente de l'évolution du marché, Orange Business Services a mis en place une stratégie basée sur des offres d'intégration.

Cette stratégie, même si elle ne compense pas l'intégralité de la baisse du chiffre d'affaires, permet tout au moins de la limiter, et de maintenir un niveau élevé l'emploi, l'intégration étant gourmande en ressources humaines qualifiées.

La CFE-CGC/UNSA se félicite de cette stratégie qui sauvegarde l'emploi et permet de faire d'Orange Business Services un acteur mondial.

La Direction de Bouygues Télécom en panne sur le marché entreprise

Chaque direction d'entreprise doit rendre compte à des actionnaires chaque jour plus exigeants.

Si la Bbox est un vrai succès auprès du grand public, Bouygues Télécom connaît de véritables difficultés sur le marché des entreprises. Afin de se justifier vis-à-vis de son actionnaire, la Direction a choisi d'organiser un spectacle judiciaire. [SFR a opportunément décidé de s'associer à cette plainte](#)¹ : il est toujours de bon ton chez les opérateurs alternatifs de s'attaquer à l'opérateur historique.

Les groupes Vivendi et Bouygues sont devenus des spécialistes de l'instrumentalisation de la justice à des fins de guerre économique... L'[audiovisuel a déjà donné un aperçu de la violence des conflits](#)² !

Les régulateurs au service d'un modèle néolibéral dysfonctionnel...

Quand les prix sont jugés trop élevés, les opérateurs sont accusés d'entente. Tout le monde se souvient de l'amende record (plus de 500 millions d'euros) infligée aux 3 opérateurs mobiles pour « entente en vue de geler leurs parts de marché ». Mais le consommateur n'a rien perçu pour autant.

Quand les prix sont en baisse, France Télécom est accusé d'entrave à la concurrence. On peut rappeler ici que France Télécom, considéré comme « prédateur potentiel du marché », doit encore, dans de nombreux cas, faire valider ses offres et ses prix par l'Arcep avant de pouvoir démarrer leur commercialisation. A titre d'exemple, il a été interdit à France Télécom de baisser ses tarifs sur l'ADSL et le triple play.

Sur le marché grand public, l'Autorité de la Concurrence qui empêche la montée en débit de l'ADSL dans les zones peu denses

Alors que les riches populations des zones urbaines bénéficieront rapidement du très haut débit, les habitants des zones rurales attendent encore l'ADSL, ou ne bénéficient que de 512K, ce qui ne permet pas d'avoir du triple play (Internet, téléphone et télévision).

France Télécom a pourtant proposé un grand chantier d'augmentation des débits, en partenariat avec les collectivités locales, pour permettre aux zones rurales d'accéder au triple play. Mais l'[Autorité de la Concurrence a émis un avis défavorable](#)³, estimant que ce déploiement de nouveaux nœuds de raccordement imposerait aux opérateurs alternatifs d'investir pour assurer le dégroupage dans ces zones, et qu'ils ne le feraient pas.

Au nom du marché, l'Autorité de la Concurrence privilégie la fracture numérique en privant purement et simplement plusieurs millions de foyers français du haut débit, plutôt que de prendre le risque que France Télécom se retrouve en situation de monopole dans les zones rurales.

Où est la défense des intérêts du consommateur, dont ces régulateurs annoncent pourtant haut et fort défendre les couleurs ? N'est-il pas temps que les régulateurs abandonnent leur vision dogmatique pour mieux servir l'intérêt général. ?

Des méthodes brutales qui choquent les salariés...

Les moyens d'investigations dont l'Autorité de la Concurrence a été dotée doivent-ils se transformer en violence à l'égard des personnels des entreprises contrôlées ? Ceux de France Télécom ont été choqués par les méthodes utilisées lors de la venue de l'Autorité dans les locaux de France Télécom (et en particulier à Saint Denis) pour enquêter sur le marché entreprise.

¹ <http://www.orangeinfo.fr/15841-sfr-porte-plainte-orange-mobile-entreprises.html>

² http://www.lexpansion.com/high-tech/sfr-se-pourvoit-en-cassation-pour-faire-interdire-orange-sport_181946.html?XTOR=EPR-175

³ <http://www.zdnet.fr/actualites/adsl-l-autorite-de-la-concurrence-retoque-les-projets-de-france-telecom-dans-les-zones-grises-39712061.htm>

... tandis qu'aucune instance ne prend jamais la défense de l'emploi

L'Autorité de la Concurrence intervient-elle sur le marché des équipementiers où le dumping des produits chinois est quotidien grâce à un yuan sous-évalué ?

L'Autorité de la Concurrence intervient-elle lorsque des dizaines de milliers de salariés français de Centres d'appels sont mis en concurrence avec ceux des pays étrangers ?

Alors que la branche des télécoms, particulièrement sur le marché des entreprises, subit une forte restructuration industrielle dans une économie globale en crise, n'est-il pas temps de prioriser la responsabilité sociale plutôt que de perdre son temps en procédures médiatico-judiciaires ?

La CFE-CGC/UNSA appelle les opérateurs et régulateurs à prendre leurs responsabilités citoyennes.

Contacts :

- Sébastien CROZIER, élu de la CFE-CGC/UNSA au Comité Central d'Entreprise de France Télécom (06 86 27 32 72) - sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org

- Pierre MORVILLE, Délégué Syndical Central CFE-CGC/UNSA de France Télécom-Orange (06 62 22 78 35) - pierre.morville@cfecgc-uns-ft-orange.org